

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

**AVENANT N°1 au marché de maintenance des installations
d'éclairage public et leurs équipements connexes, ainsi que des installations
de signalisation lumineuse tricolore pour le lot géographique n°1**

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE

9 RUE DES TROIS BANQUETS

CS 58021

31080 TOULOUSE CEDEX 6

Tel : 05.34.31.15.00 – Fax : 05.61.55.30.71

Email : contact@sdehg.fr

B - Identification du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire :

LOUP Jean-Pierre

Chef d'entreprise

Adresse professionnelle et téléphone :

« LE PESTRE » - 31570 BOURG ST BERNARD Tel. 05 61 83 78 54

Agissant pour le compte de la société :

FOURNIE GROSPAUD RESEAUX

LIEU-DIT LE PESTRE 31570 BOURG ST BERNARD

TEL. : 05.61.83.78.54 — FAX : 05.61.83.07.12 — COURRIEL : fgreseaux@f-g.fr SAS AU CAPITAL DE 200 000 EUROS

IMMATRICULEE AU RCS DE TOULOUSE SOUS LE N°700 801 855 00011 — 1970B00185 N° IDENT. TVA : FR29 700 801 855

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Il s'agit d'un marché de maintenance des installations d'éclairage public et leurs équipements connexes, ainsi que des installations de signalisation lumineuse tricolore, sur le territoire de la Haute-Garonne à l'exception des communes de Toulouse, Revel et Cazères.

■ Date de la notification du marché public : 27/06/2017

■ Durée d'exécution du marché public : 72 mois.

■ Montant initial du marché public :

▪ Taux de la TVA : 20%

▪ Montant HT : 5 449 369 €

▪ Montant TTC : 6 539 243 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Objet n°1 : ajout d'une prestation dans le cas du remplacement d'un luminaire non réparable

A l'article 2.1.2 du CCTP, il est précisé que si un appareil est identifié comme non réparable, et afin de garantir la continuité de l'éclairage dans l'attente de son remplacement définitif par le SDEHG dans le cadre de ses marchés de travaux, l'entreprise procède à la pose d'un appareil provisoire.

Par modification de l'article 2.1.2, il est ajouté la prestation complémentaire suivante :

Dans le cas d'un appareil non réparable ne présentant pas de spécificité technique et/ou esthétique, l'appareil peut alors être remplacé directement de façon définitive par un appareil LED dit standard, préalablement stocké par l'entreprise. Dans ce cas, l'appareil de remplacement devra répondre aux caractéristiques techniques spécifiées en ANNEXE.

Le SDEHG précisera à l'entreprise via un bon d'exécution par quel moyen il souhaite traiter l'éclairage non réparable concerné (location d'un appareil provisoire ou pose d'un appareil LED définitif).

Le prix forfaitaire et unitaire de fourniture et pose de l'appareil de remplacement est de 550 € HT.

Il complète la liste des prix figurant sur l'acte d'engagement à la rubrique « Maintenance lourde et ponctuelle ».

Le stock minimal à maintenir par type d'appareil est fixé à 30 unités (cas n°1 : appareil fonctionnel routier ; cas n°2 : appareil résidentiel urbain, précisés dans l'ANNEXE). L'entreprise fera son affaire du stock résiduel en fin de marché.

Le délai d'exécution de la prestation de pose de l'appareil définitif est de 10 jours ouvrés, la date d'expédition du bon d'exécution faisant foi.

Par dérogation à l'article 14 du CCAG marché de services, une pénalité de 20 € HT par jour de retard sera appliquée.

Objet n°2 : ajout d'une pièce à remplacer lors d'un dépannage

Parmi la liste des pièces à remplacer lors d'un dépannage figurant à l'article 2.1.2 du CCTP, il est ajouté l'équipement suivant : l'ensemble driver électronique et parasurtenseur intégrés dans le luminaire d'éclairage public LED.

La fourniture et la pose de cette pièce est sans incidence financière.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 271 923 €
- Montant TTC : 326 308 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 4,99 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 5 721 292 €
- Montant TTC : 6 865 551 €



E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

**AVENANT N°1 au marché de maintenance des installations
d'éclairage public et leurs équipements connexes, ainsi que des installations
de signalisation lumineuse tricolore pour le lot géographique n°2**

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE

9 RUE DES TROIS BANQUETS

CS 58021

31080 TOULOUSE CEDEX 6

Tel : 05.34.31.15.00 – Fax : 05.61.55.30.71

Email : contact@sdehg.fr

B - Identification du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire :

MALE Guillaume

Responsable commercial

Adresse professionnelle et téléphone :

2, rue du Cassé – SAINT-JEAN – CS 64117 – 31241 L'UNION Cedex

Agissant pour le compte de la société :

BOUYGUES Energies et Services

1, Allée de Longuetterre – CS 90003

31850 MONTRABE

Tel ; 05.33.65.18.00 – Fax. 05.33.65.18.48

SIRET : 775664873

RCS Toulouse 775664873

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

Il s'agit d'un marché de maintenance des installations d'éclairage public et leurs équipements connexes, ainsi que des installations de signalisation lumineuse tricolore, sur le territoire de la Haute-Garonne à l'exception des communes de Toulouse, Revel et Cazères.

■ **Date de la notification du marché public :** 27/06/2017

■ **Durée d'exécution du marché public :** 72 mois.

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 6 009 664 €
- Montant TTC : 7 211 597 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Objet n°1 : ajout d'une prestation dans le cas du remplacement d'un luminaire non réparable

A l'article 2.1.2 du CCTP, il est précisé que si un appareil est identifié comme non réparable, et afin de garantir la continuité de l'éclairage dans l'attente de son remplacement définitif par le SDEHG dans le cadre de ses marchés de travaux, l'entreprise procède à la pose d'un appareil provisoire.

Par modification de l'article 2.1.2, il est ajouté la prestation complémentaire suivante :

Dans le cas d'un appareil non réparable ne présentant pas de spécificité technique et/ou esthétique, l'appareil peut alors être remplacé directement de façon définitive par un appareil LED dit standard, préalablement stocké par l'entreprise. Dans ce cas, l'appareil de remplacement devra répondre aux caractéristiques techniques spécifiées en ANNEXE.

Le SDEHG précisera à l'entreprise via un bon d'exécution par quel moyen il souhaite traiter l'éclairage non réparable concerné (location d'un appareil provisoire ou pose d'un appareil LED définitif).

Le prix forfaitaire et unitaire de fourniture et pose de l'appareil de remplacement est de 550 € HT.

Il complète la liste des prix figurant sur l'acte d'engagement à la rubrique « Maintenance lourde et ponctuelle ».

Le stock minimal à maintenir par type d'appareil est fixé à 30 unités (cas n°1 : appareil fonctionnel routier ; cas n°2 : appareil résidentiel urbain, précisés dans l'ANNEXE). L'entreprise fera son affaire du stock résiduel en fin de marché.

Le délai d'exécution de la prestation de pose de l'appareil définitif est de 10 jours ouvrés, la date d'expédition du bon d'exécution faisant foi.

Par dérogation à l'article 14 du CCAG marché de services, une pénalité de 20 € HT par jour de retard sera appliquée.

Objet n°2 : ajout d'une pièce à remplacer lors d'un dépannage

Parmi la liste des pièces à remplacer lors d'un dépannage figurant à l'article 2.1.2 du CCTP, il est ajouté l'équipement suivant : l'ensemble driver électronique et parasurtenseur intégrés dans le luminaire d'éclairage public LED.

La fourniture et la pose de cette pièce est sans incidence financière.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 299 882 €
- Montant TTC : 359 858 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 4,99 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 6 309 546 €
- Montant TTC : 7 571 455 €



E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

**AVENANT N°1 au marché de maintenance des installations
d'éclairage public et leurs équipements connexes, ainsi que des installations
de signalisation lumineuse tricolore pour le lot géographique n°3**

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE

9 RUE DES TROIS BANQUETS

CS 58021

31080 TOULOUSE CEDEX 6

Tel : 05.34.31.15.00 – Fax : 05.61.55.30.71

Email : contact@sdehg.fr

B - Identification du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire :

LOUP Jean-Pierre

Chef d'entreprise

Adresse professionnelle et téléphone :

« LE PESTRE » - 31570 BOURG ST BERNARD Tel. 05 61 83 78 54

Agissant pour le compte de la société :

FOURNIE GROSPAUD RESEAUX

LIEU-DIT LE PESTRE 31570 BOURG ST BERNARD

TEL. : 05.61.83.78.54 — FAX : 05.61.83.07.12 — COURRIEL : fgreseaux@f-g.fr SAS AU CAPITAL DE 200 000 EUROS

IMMATRICULEE AU RCS DE TOULOUSE SOUS LE N°700 801 855 00011 — 1970B00185 N° IDENT. TVA : FR29 700 801 855

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Il s'agit d'un marché de maintenance des installations d'éclairage public et leurs équipements connexes, ainsi que des installations de signalisation lumineuse tricolore, sur le territoire de la Haute-Garonne à l'exception des communes de Toulouse, Revel et Cazères.

■ Date de la notification du marché public : 27/06/2017

■ Durée d'exécution du marché public : 72 mois.

■ Montant initial du marché public :

▪ Taux de la TVA : 20%

▪ Montant HT : 4 576 847 €

▪ Montant TTC : 5 492 216 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Objet n°1 : ajout d'une prestation dans le cas du remplacement d'un luminaire non réparable

A l'article 2.1.2 du CCTP, il est précisé que si un appareil est identifié comme non réparable, et afin de garantir la continuité de l'éclairage dans l'attente de son remplacement définitif par le SDEHG dans le cadre de ses marchés de travaux, l'entreprise procède à la pose d'un appareil provisoire.

Par modification de l'article 2.1.2, il est ajouté la prestation complémentaire suivante :

Dans le cas d'un appareil non réparable ne présentant pas de spécificité technique et/ou esthétique, l'appareil peut alors être remplacé directement de façon définitive par un appareil LED dit standard, préalablement stocké par l'entreprise. Dans ce cas, l'appareil de remplacement devra répondre aux caractéristiques techniques spécifiées en ANNEXE.

Le SDEHG précisera à l'entreprise via un bon d'exécution par quel moyen il souhaite traiter l'éclairage non réparable concerné (location d'un appareil provisoire ou pose d'un appareil LED définitif).

Le prix forfaitaire et unitaire de fourniture et pose de l'appareil de remplacement est de 550 € HT.

Il complète la liste des prix figurant sur l'acte d'engagement à la rubrique « Maintenance lourde et ponctuelle ».

Le stock minimal à maintenir par type d'appareil est fixé à 30 unités (cas n°1 : appareil fonctionnel routier ; cas n°2 : appareil résidentiel urbain, précisés dans l'ANNEXE). L'entreprise fera son affaire du stock résiduel en fin de marché.

Le délai d'exécution de la prestation de pose de l'appareil définitif est de 10 jours ouvrés, la date d'expédition du bon d'exécution faisant foi.

Par dérogation à l'article 14 du CCAG marché de services, une pénalité de 20 € HT par jour de retard sera appliquée.

Objet n°2 : ajout d'une pièce à remplacer lors d'un dépannage

Parmi la liste des pièces à remplacer lors d'un dépannage figurant à l'article 2.1.2 du CCTP, il est ajouté l'équipement suivant : l'ensemble driver électronique et parasurtenseur intégrés dans le luminaire d'éclairage public LED.

La fourniture et la pose de cette pièce est sans incidence financière.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 228 384 €
- Montant TTC : 274 061 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 4,99 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 4 805 231 €
- Montant TTC : 5 766 277 €



E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

**AVENANT N°1 au marché de maintenance des installations
d'éclairage public et leurs équipements connexes, ainsi que des installations
de signalisation lumineuse tricolore pour le lot géographique n°4**

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE

9 RUE DES TROIS BANQUETS

CS 58021

31080 TOULOUSE CEDEX 6

Tel : 05.34.31.15.00 – Fax : 05.61.55.30.71

Email : contact@sdehg.fr

B - Identification du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire :

EYCHENNE Patrick

Chef de département

Adresse professionnelle et téléphone :

SPIE CityNetworks

Adresse du centre : 2 ZA du Perbost – 31800 LABARHE-INARD Cedex – Tél : 05 62 00 78 10

Agissant pour le compte de la société :

SPIE CityNetworks, 1/3 Place de la Berline 93287 SAINT DENIS Cedex

N° SIRET : 434 085 395 00250

Registre du commerce : 2016 B 07130 Bobigny

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

Il s'agit d'un marché de maintenance des installations d'éclairage public et leurs équipements connexes, ainsi que des installations de signalisation lumineuse tricolore, sur le territoire de la Haute-Garonne à l'exception des communes de Toulouse, Revel et Cazères.

■ **Date de la notification du marché public :** 27/06/2017

■ **Durée d'exécution du marché public :** 72 mois.

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 5 240 366 €
- Montant TTC : 6 288 439 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Objet n°1 : ajout d'une prestation dans le cas du remplacement d'un luminaire non réparable

A l'article 2.1.2 du CCTP, il est précisé que si un appareil est identifié comme non réparable, et afin de garantir la continuité de l'éclairage dans l'attente de son remplacement définitif par le SDEHG dans le cadre de ses marchés de travaux, l'entreprise procède à la pose d'un appareil provisoire.

Par modification de l'article 2.1.2, il est ajouté la prestation complémentaire suivante :

Dans le cas d'un appareil non réparable ne présentant pas de spécificité technique et/ou esthétique, l'appareil peut alors être remplacé directement de façon définitive par un appareil LED dit standard, préalablement stocké par l'entreprise. Dans ce cas, l'appareil de remplacement devra répondre aux caractéristiques techniques spécifiées en ANNEXE.

Le SDEHG précisera à l'entreprise via un bon d'exécution par quel moyen il souhaite traiter l'éclairage non réparable concerné (location d'un appareil provisoire ou pose d'un appareil LED définitif).

Le prix forfaitaire et unitaire de fourniture et pose de l'appareil de remplacement est de 550 € HT.

Il complète la liste des prix figurant sur l'acte d'engagement à la rubrique « Maintenance lourde et ponctuelle ».

Le stock minimal à maintenir par type d'appareil est fixé à 30 unités (cas n°1 : appareil fonctionnel routier ; cas n°2 : appareil résidentiel urbain, précisés dans l'ANNEXE). L'entreprise fera son affaire du stock résiduel en fin de marché.

Le délai d'exécution de la prestation de pose de l'appareil définitif est de 10 jours ouvrés, la date d'expédition du bon d'exécution faisant foi.

Par dérogation à l'article 14 du CCAG marché de services, une pénalité de 20 € HT par jour de retard sera appliquée.

Objet n°2 : ajout d'une pièce à remplacer lors d'un dépannage

Parmi la liste des pièces à remplacer lors d'un dépannage figurant à l'article 2.1.2 du CCTP, il est ajouté l'équipement suivant : l'ensemble driver électronique et parasurtenseur intégrés dans le luminaire d'éclairage public LED.

La fourniture et la pose de cette pièce est sans incidence financière.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 261 494 €
- Montant TTC : 313 793 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 4,99 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 5 501 860 €
- Montant TTC : 6 602 232 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

**AVENANT N° 2 au marché de maintenance des installations
d'éclairage public et leurs équipements connexes, ainsi que des installations
de signalisation lumineuse tricolore pour le lot géographique n°5**

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE

9 RUE DES TROIS BANQUETS

CS 58021

31080 TOULOUSE CEDEX 6

Tel : 05.34.31.15.00 – Fax : 05.61.55.30.71

Email : contact@sdehg.fr

B - Identification du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire :

Bruno CABROL, CITELUM FRANCE

Directeur Région Ouest

Adresse professionnelle et téléphone :

CITELUM FRANCE

Agence Midi-Pyrénées — Centre Toulouse Nord

13 Allée Paul Harris

31200 TOULOUSE

Email : bcabrol@citelum.fr et aruinier@citelum.fr

Tel : 05 34 28 16 22 - Fax : 05 34 28 16 23

Agissant pour le compte de la société :

Siège Social **CITELUM FRANCE**

11-13 COURS VALMY TOUR PACIFIC 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX SIRET : 892 380 031 00013 - RCS

Nanterre - Code APE : 6420 Z

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Il s'agit d'un marché de maintenance des installations d'éclairage public et leurs équipements connexes, ainsi que des installations de signalisation lumineuse tricolore, sur le territoire de la Haute-Garonne à l'exception des communes de Toulouse, Revel et Cazères.

■ Date de la notification du marché public : 27/06/2017

■ Durée d'exécution du marché public : 72 mois.

■ Montant initial du marché public :

▪ Taux de la TVA : 20%

▪ Montant HT : 5 368 781 €

▪ Montant TTC : 6 442 537 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Objet n°1 : ajout d'une prestation dans le cas du remplacement d'un luminaire non réparable

A l'article 2.1.2 du CCTP, il est précisé que si un appareil est identifié comme non réparable, et afin de garantir la continuité de l'éclairage dans l'attente de son remplacement définitif par le SDEHG dans le cadre de ses marchés de travaux, l'entreprise procède à la pose d'un appareil provisoire.

Par modification de l'article 2.1.2, il est ajouté la prestation complémentaire suivante :

Dans le cas d'un appareil non réparable ne présentant pas de spécificité technique et/ou esthétique, l'appareil peut alors être remplacé directement de façon définitive par un appareil LED dit standard, préalablement stocké par l'entreprise. Dans ce cas, l'appareil de remplacement devra répondre aux caractéristiques techniques spécifiées en ANNEXE.

Le SDEHG précisera à l'entreprise via un bon d'exécution par quel moyen il souhaite traiter l'éclairage non réparable concerné (location d'un appareil provisoire ou pose d'un appareil LED définitif).

Le prix forfaitaire et unitaire de fourniture et pose de l'appareil de remplacement est de 550 € HT.

Il complète la liste des prix figurant sur l'acte d'engagement à la rubrique « Maintenance lourde et ponctuelle ».

Le stock minimal à maintenir par type d'appareil est fixé à 30 unités (cas n°1 : appareil fonctionnel routier ; cas n°2 : appareil résidentiel urbain, précisés dans l'ANNEXE). L'entreprise fera son affaire du stock résiduel en fin de marché.

Le délai d'exécution de la prestation de pose de l'appareil définitif est de 10 jours ouvrés, la date d'expédition du bon d'exécution faisant foi.

Par dérogation à l'article 14 du CCAG marché de services, une pénalité de 20 € HT par jour de retard sera appliquée.

Objet n°2 : ajout d'une pièce à remplacer lors d'un dépannage

Parmi la liste des pièces à remplacer lors d'un dépannage figurant à l'article 2.1.2 du CCTP, il est ajouté l'équipement suivant : l'ensemble driver électronique et parasurtenseur intégrés dans le luminaire d'éclairage public LED.

La fourniture et la pose de cette pièce est sans incidence financière.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 267 902 €
- Montant TTC : 321 482 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 4,99 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 5 636 683 €
- Montant TTC : 6 764 019 €



E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)